

ENTRE DENI ET SURENCHERE : REPENSER LES POLITIQUES DE SECURITE PUBLIQUES

I- Sortir du déni sur les questions sécuritaires

Les derniers événements relatifs aux émeutes survenues à la suite de la mort de Nahel Merzouk tué par un policier suite à un refus d'obtempérer a relancé le débat à gauche sur les questions sécuritaires. Le député LFI David Guiraud a ainsi pu déclarer : « *Ce sont les policiers qui doivent se calmer […] Je n'appelle pas au calme, j'appelle à la justice.*». A l'inverse, Fabien Roussel, secrétaire national du PCF a refusé de légitimer cette violence et a appelé au retour au calme. Il pointe la responsabilité du chômage et de la destruction des services publics dans les causes de ces troubles. Il souhaite le retour d'une police de proximité pour ramener la confiance entre la population et la police. Il y a un vrai clivage à gauche dans ce débat.

La question des politiques à mener en matière de sécurité physique des biens et des personnes est un sujet sur lequel la gauche éprouve des difficultés à prendre position de manière crédible vis-à-vis des attentes des classes populaires en particulier. Elle hérite d'une tradition anti-autoritaire, de défense des libertés publiques face à la coercition exercée par les forces du capital (étatiques en particulier). Cette tradition trouve une vraie légitimité dans la réalité que constitue la lutte des classes dans l'Histoire.

Mais cette question de la **sûreté** - être protégé contre les excès de la violence légitime d'État - ne doit pas occulter celle de la **sécurité** - être protégé contre les actes délictueux - .
Les questions du traitement concret, dans le quotidien, de la criminalité et de la délinquance sont de vraies interrogations qui ne doivent pas être relativisées trop facilement. La gauche pèche souvent par naïveté dans ce domaine, en se réfugiant dans le déni, par peur de favoriser la montée de l'extrême-droite.

Le MS21 considère que se référer à la “gauche” n’est pas suffisant pour éclairer cette question. Dans ce texte, on s'interrogera donc sur la manière dont une force politique émancipatrice nouvelle peut prendre en charge ces problèmes qui empoisonnent la vie de nombre de personnes dans les classes moyennes et populaires.

II- La réalité du droit à la sécurité

Les données statistiques fournies par l'INSEE en 2021 apportent quelques éléments d'appréciation sur l'évolution de la délinquance en France.
De 2010 à 2019 les plaintes pour vols violents (avec ou sans armes) baissent de 29 %, les plaintes pour escroquerie augmentent de 55 %, les plaintes pour coups et blessures volontaires augmentent de 26 %, les plaintes pour violences sexuelles sont en forte hausse (multipliées par 2,4) dont 55 % sur des mineures. Parmi les auteurs présumés de vols, la part des étrangers augmente passant de 16 à 30 %. Cette augmentation est concentrée sur 10 nationalités, en lien avec les filières de criminalité organisée. Par contre, de 2016 à 2020 le nombre d'homicides est stable (entre 900 et 1000 par an).(1)

Il est encore plus important d'évaluer le vécu concret des populations confrontées au quotidien à tous ces problèmes. Quelques personnalités classées à gauche sont courageusement sorties de l'attitude de déni et ont livré des témoignages intéressants.

François Ruffin a rapporté sur Facebook, les paroles d'une habitante de tour HLM : « ...ç*a fait 41 ans qu’on habite là, et nous n’avons jamais connu ça(...) C’est de la musique toute l’après-midi, toute la nuit, des pétards, des pots d’échappement, le quad, les rodéos…(...)L’Office HLM, ils ne bougent pas. On leur demande de venir constater, le régisseur m’a répondu : ‘On va pas venir l’après-midi pour se faire taper dessus.’(...)Si je fais voir que j’ai peur, on est foutus. On va se faire dominer. Comme ils ont jeté une casserole sur ma fille, on a porté plainte, enfin, on a attendu toute la journée pour qu’on nous dise de faire une main courante* ».
Et François Ruffin de commenter : « *C’est la première mission, à mon sens, pour la police, plus que les braquages, plus que les grands crimes, plus que le contrôle des papiers : cette tranquillité du quotidien. Être de gauche, ce n’est pas fermer les yeux là-dessus, au contraire : c’est garantir cette paix à tous les citoyens, ce droit à une intimité, à être chez soi, pas dérangé*. »(2)
Laurent Brun, cheminot et syndicaliste CGT, s'exprime en 2021 : « *Dans ma ville de banlieue lyonnaise, les caïds du trafic de drogue ont décidé de privatiser certains quartiers pour que lebusiness se fasse tranquillement. Ils emploient des nervis pour casser la tête aux livreurs, aux médecins ou aux pompiers qui viennent dans le quartier, ils font cramer les bagnoles des voisins... Ça s’est amplifié depuis un mois parce qu’ils sentent venir le déconfinement et qu’ils avaient été tranquilles pendant le confinement donc ils veulent conserver cette « tranquillité ». Or en face, il y a très peu de moyens policiers, notamment la nuit (un seul équipage de 3 agents pour une ville de 60000 habitants !).(...) les caïds dont je parle sont les « cadres intermédiaires » du business. Ceux-là ils défendent leur activité et leur « poste ». Il y a un an, ils ont ordonné l’exécution en plein centre-ville et en plein jour d’un vendeur (...)Je n’ai pas la naïveté de penser que ces personnes-là rentreront dans le rang juste avec de la pédagogie. S’ils travaillaient en entreprise, ils seraient cette sorte de DRH qui est prête à pousser un salarié au suicide pour atteindre ses objectifs. Donc oui, pour ces cas-là, qui sont minoritaires mais qui sont au cœur de la structuration de l’organisation mafieuse (ils ne sont pas à sa tête mais ils la font tenir et ils en retirent un statut social très privilégié) il faut un appareil répressif.* » (3)

III- Les enjeux de la lutte contre l'insécurité . Evolution des politiques de maintien de l'ordre : police et gendarmerie

Conditions de travail dégradées et réformes inadaptées contribuant à la désorganisation de ce service public

Un rapport de commission d'enquête du Sénat « *Vaincre le malaise des forces de sécurité intérieure : une exigence républicaine* »(4) datant de 2018 résume parfaitement les difficultés considérables auxquelles nos forces de police ne cessent d'être confrontées, qui peuvent se résumer en quatre points : violences, manque de moyens, charge de travail excessive et management déficient.

1- En premier lieu les agents de police sont de plus en plus exposés à des violences extrêmes dans le cadre du maintien de l'ordre dans les quartiers sensibles, ou lors des manifestations.

2- « *En second lieu, les membres de votre commission d'enquête ont constaté à plusieurs reprises le grand dénuement matériel des services. Les difficultés de logement en début de carrière pour les fonctionnaires de police affectés à Paris et en région parisienne, les locaux délabrés et indignes de l'accueil du public au sein des commissariats, avec des problèmes de salubrité et parfois de sécurité, le manque de moyens de fonctionnement et de consommables de base, les voitures qui tombent en panne en pleine rue, dépourvues de sirène ou dont les portes coulissantes se détachent, l'obligation d'acquérir ses propres chaussures et son propre ceinturon tant la qualité des fournitures officielles laisse à désirer, l'équipement impossible à faire entrer dans le coffre du véhicule : il serait impossible d'être exhaustif tant les problèmes matériels sont nombreux (...)*
l'administration connaît des dysfonctionnements qui seraient ailleurs considérés comme intolérables (non-paiement des heures supplémentaires, attente prolongée pour bénéficier de l'augmentation de traitement liée à une promotion, retard de plusieurs mois dans la réception des fiches de paie, etc). Enfin, la formation, tant initiale que continue, ne répond pas suffisamment aux nouveaux défis que doivent affronter quotidiennement les forces de l'ordre ».

3- La charge de charge de travail en augmentation du fait de la lutte renforcée contre le terrorisme depuis 2015, du contrôle accru des flux migratoires et de la gestion de plus en plus problématique des manifestations sur la voie publique a conduit à une augmentation des situations d'épuisement professionnel.
« *Autre aspect à l'origine d'un profond découragement chez certains agents des forces de l'ordre, la lourdeur de la procédure judiciaire a pris au cours des dernières années des proportions inédites* »
Du fait de manque de moyens de la justice, les policiers souffrent aussi du fait que la réponse judiciaire aux petits délits ne soit pas satisfaisante.

4- « *Le management est également fortement critiqué, en particulier au sein de la police, au moins pour deux raisons. D'abord, les managers se seraient progressivement éloignés du terrain et de l'opérationnel en raison de la lourdeur croissante des tâches de gestion et de reporting. Ensuite, et de manière corrélative, la politique du chiffre serait toujours présente et pesante malgré les discours qui annoncent son abandon depuis cinq ans.*»

Par ailleurs, les réformes du fonctionnement de la police engagées depuis 1995 ont contribué à dégrader un peu plus la situation de ce service public. En 1995, la réforme dite « *des corps et des carrières de la police nationale* » a supprimé les corps d'enquêteurs et d'inspecteurs pour ne garder qu'un corps de gardiens de la paix, encadré par des officiers et des commissaires. Cette réforme a entraîné une baisse du niveau de compétence des policiers affectés en commissariat. En effet, la filière investigation n'est plus réservée à des enquêteurs et à des inspecteurs de police disposant d'une formation spécifique. Et concomitamment, les commissariats n'arrivent plus à faire face à l'augmentation croissante des dépôts de plainte.

Aujourd'hui, Gérald Darmanin, cherche à imposer une nouvelle réforme, concernant la police judiciaire (PJ) qui mobilise contre elle les agents de ce corps et les magistrats. Cette réforme ambitionne de rassembler tous les services de police (renseignement, sécurité publique, police aux frontières (PAF) et police judiciaire) au niveau du département. Tous ces services seraient placés sous l'autorité d'un nouveau responsable unique, le Directeur départemental de la police nationale (DDPN), dépendant directement du préfet. Actuellement, chaque service rend des comptes à sa hiérarchie. La PJ serait intégrée à une filière investigation, couplée à la filière sécurité publique en vue de mieux prendre en charge la sécurité du quotidien. « *Lancée le 17 août dernier, l'Association nationale de la police judiciaire (ANPJ) estime que "les effectifs de la police judiciaire, fondus dans ceux de la sécurité publique, n'auront plus ni le temps ni les moyens de combattre la criminalité organisée et les crimes graves et complexes". La réforme "imposera une frontière plus restreinte - le département - face à des délinquants qui n'en connaissent aucune", ajoute l'instance(...) Dans une tribune publiée dans Le Monde, les deux syndicats de magistrats, l'USM et le Syndicat de la magistrature, ont affirmé que la réforme "sacrifiera une filière d'excellence sur l'autel du traitement de masse de la délinquance du quotidien ».*[5]
Tous ces éléments poussent les nerfs des policiers à bout et conduit certains d'entre eux à vouloir se soustraire de la loi commune et à vouloir se tourner vers des options séditieuses et fascisantes. Ainsi, le syndicat « Alliance » a publié un communiqué après l'épisode des dernières émeutes en banlieue où il appelle au combat contre les « *nuisibles* », car « *nous sommes en guerre »*[6]. Ce qui est inquiétant, c'est que les autorités sont souvent fort complaisantes avec ce genre de dérives. Ainsi, des policiers se sont mis en arrêt maladie pour protester contre le placement en détention provisoire d'un policier de la BAC soupçonné d'avoir roué de coups un jeune homme pendant les émeutes. Le Directeur Général de la Police Nationale, Frédéric Veaux, a renchéri en déclarant qu'avant « *un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison ».*

A contrario de ces politiques désastreuses, il faut redonner des moyens matériels et humains permettant aux forces de l'ordre d'exercer efficacement leurs missions dans le cadre républicain de notre Etat de droit (Fabien Roussel propose la création de 30 000 postes de policiers).

IV- Des forces de sécurité publiques au service du pouvoir et non pas au service du peuple

Depuis le mouvement des Gilets Jaunes et de sa répression, il apparaît de plus en plus clairement qu'il y a une dérive de la doctrine du maintien de l'ordre dans ce pays. La répression de ce mouvement a été d'une férocité extraordinaire : environ 12 000 arrestations, 3 000 condamnations dont 1 200 à de la prison ferme, et plus de 700 blessés graves. L'emploi inadapté d'armes telles que les tasers, les grenades de désencerclement, les « lanceurs de balles de défense 40 » (Flash-Ball) et de techniques d'encerclements des manifestants telles que les « nasses » sont les produits d'une volonté du pouvoir de casser toute résistance sociale. L'encadrement des manifestations est aussi

plus souvent confiée à des unités spécialisées comme les BRAV-M, qui sont mises en cause pour des actes de violence injustifiés contre des manifestants. Ces unités devraient être démantelées.

Il devient manifeste que, pour nos gouvernants, la priorité n'est plus l'amélioration de la sécurité publique, mais la réorientation des activités de la police, de la gendarmerie et de la justice vers la défense de l'ordre politique voulu par nos dirigeants. Pourtant, l'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dispose que « *La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée »...*
Nous vous renvoyons à un article écrit sur notre site pendant la révolte des gilets jaunes : https://www.ms21.org/affiche-article_115.html

V- Rebâtir la confiance entre la population et sa police

Nous venons de le voir, l'évolution de la gestion du maintien de l'ordre ne peut que mettre à mal le lien de confiance indispensable entre le citoyen et sa police. La police doit cesser d'être une milice au service du pouvoir des classes dirigeantes et revenir à sa vocation première : la tranquillité publique. Par ailleurs, il conviendrait de recréer une police de proximité. Créée par Jean-Pierre Chevènement sous le gouvernement de Lionel Jospin en 1998, elle a été supprimée par Nicolas Sarkozy en 2003. Elle se définit par " *la « prévention » qui, dans le cadre d'une approche globale de la tranquillité publique, se présente comme un préalable permanent à la démarche dissuasive et répressive ; la « proximité », c'est-à-dire le mode d'intervention au cœur de la population, dans laquelle les forces de police doivent se fondre afin de répondre à ses attentes en matière de sécurité ; le « partenariat », qui implique la coopération entre autorités locales, nationales, le secteur privé et associatif afin de permettre une meilleure mobilisation en faveur de la sécurité et un bon maillage du territoire.*(7)
Un projet de loi déposée au Sénat en 2017 par la gauche précise les contours possibles de cette police :
"- *recueillir les demandes de sécurité auprès des partenaires locaux par l'intermédiaire de recensements et de réunions régulièrement organisés. Pour cela, un « partenariat » permanent est mis en place notamment avec les élus et les collectivités territoriales, les associations de quartier, l'éducation nationale (primaire comme secondaire), les professionnels de santé, les commerçants, les bailleurs, et les transporteurs ;*
- être en contact permanent avec la population. Ce qui implique d'une part une aptitude à l'écoute et au dialogue, un équipement léger et un mode de déplacement simple : les patrouilles à pied sont privilégiées, avec un recours si nécessaire aux vélos ou aux rollers. D'autre part, le développement de la « polyvalence » de l'activité policière, en intégrant la réalité du quartier aux missions de prévention, dissuasion, répression et sanction propres au métier de policier : de la pratique de l'îlotage à l'organisation d'opérations culturelles et sportives ;

- sensibiliser les populations aux questions de sécurité pour une participation active des citoyens, dans le cadre d'une société vigilante. Ainsi, la police de proximité, arme du vivre ensemble, permettra également de lutter contre toutes les formes de discrimination.(8) »

En 2017, Gérard Collomb, ministre de l'intérieur d'Emmanuel Macron, a proposé la mise en place d'une « police de sécurité du quotidien », qui peine à se mettre en place dans le contexte libéral austéritaire que nous connaissons bien.

Enfin, il est urgent de procéder à une réforme profonde de l'IGPN (Inspection Générale de la Police Nationale) et de l'IGGN (Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale) qui sont chargées

d'assurer la « police des polices » au sein de ces institutions. L'IGPN dépend du Ministère de l'Intérieur. L'IGPN est régulièrement mise en cause dans ses décisions du fait de son manque d'indépendance. En conséquence, comme le propose LFI, ces organismes doivent être remplacés par « *une autorité indépendante incluant des magistrats, des universitaires, des citoyens, rattachée au Défenseur des droits, remplaçant le service actuel, et lui octroyant une capacité de sanctions disciplinaires propre sur les agents fautifs.* » (9)

VI- La sécurité publique doit rester une prérogative régalienne et relever de notre souveraineté nationale

La « *loi pour une sécurité globale préservant les libertés* » promulguée en 2021 marque une tendance du pouvoir à vouloir renforcer les prérogatives de la police municipale et celles des sociétés de sécurité privée.
Les articles 1 à 6 prévoyaient d'élargir, à titre d'expérimentation, les compétences judiciaires des polices municipales. Cette disposition a été censurée par le Conseil Constitutionnel, mais celui-ci a validé le principe du renforcement des pouvoirs de la police municipale en matière de fouille de bagages et de palpation de sécurité. A ce sujet, la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) " *s'inquiète « du transfert de compétences de police judiciaire aux agents de police municipale », soulignant notamment que ces derniers sont placés sous les ordres du maire, à l'inverse de la police nationale qui « agit sous la direction, le contrôle et la surveillance de l'autorité judiciaire ». Elle redoute également une rupture d'égalité des citoyens devant la loi. En effet, toutes les communes ne disposent pas des mêmes moyens financiers, relèvent divers observateurs (policiers, élus, etc.) ainsi que des députés de l'opposition de gauche "* (10)
Ce même projet de loi prétendait réguler les activités de sociétés de sécurité privée (limitation du recours à la sous-traitance et définitions des infractions interdisant l'exercice de la profession) tout en leur concédant des prérogatives élargies (missions de surveillance contre les actes terroristes sur la voie publique, opérations de palpation de sécurité) !
Anthony Caillé, policier et syndicaliste CGT, relève que les polices municipales « *sont en compétition permanente avec la police nationale. De plus, elles agissent sous l'autorité des maires dont les intérêts peuvent se révéler différents de l'intérêt national. Le seul rempart devant un éventuel absolutisme municipal reste le domaine judiciaire (seule la police nationale et la gendarmerie nationale disposant aujourd'hui d'officiers de police judiciaire). Les fameuses complémentarités entre la police municipale et la police nationale, tant vantées par les gouvernements successifs, ne sont pourtant qu'exceptionnelles, et les cafouillages en matière de chevauchement des deux institutions sont légion* ». Les sociétés privées « *se sont approprié ou se sont vu attribuer - le tout sur fond de mercantilisme - bien des missions qui relèvent en principe de la police nationale. Dans de telles conditions, on peut estimer que la police nationale a perdu son caractère de garant universel des intérêts des populations en voyant ses compétences sur le territoire national singulièrement réduites et dispersées*. »(11)

VII- Au niveau européen ...

Concernant l'affaiblissement organisé de nos forces de sécurité nationales il convient d'avoir aussi une vigilance particulière sur l'échelon européen. Il existe depuis 2004 une force de gendarmerie européenne (Eurogenderfor ou FGE) regroupant des forces de police à statut militaire de la France, de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie et de la Pologne (800 agents et 1 500 réservistes). En principe, Eurogenderfor ne dépend pas de l'UE et n'intervient que dans des situations de gestion de crise hors du territoire de l'UE. Eurogenderfor est piloté par le CIMIN (Comité Interministériel de Haut Niveau) composé de représentants des ministres des affaires

étrangères et de la défense des pays ayant adhéré au traité. Il est à craindre que ce genre d'institution ne voie un jour ses prérogatives élargies et vienne empiéter sur les missions régaliennes traditionnelles de notre pays.

VIII- Une Justice sinistrée

Le 23 novembre 2021, 3 000 magistrats signaient une tribune dans le Monde, suite au suicide d'une de leur collègue, Charlotte, 29 ans, magistrate à la Cour d'appel de Douai, pour dénoncer des conditions de travail devenues intolérables et inhumaines générant une souffrance éthique profonde. Le 20 janvier 2022, Sébastien Pla, sénateur, interpelle le Garde des Sceaux, en se référant à cette tribune ; " *M. Sebastien Pla attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la tribune signée par près de 3 000 magistrats et une centaine de greffiers, qui s'alarment de la dégradation de leurs conditions de travail, et pointent que l'institution judiciaire est à bout de souffle et ne leur permet plus d'exercer des missions de service public dans des conditions acceptables pour les justiciables. Il lui expose que cette souffrance au travail des magistrats, relayée le 10 janvier 2022, lors de l'audience solennelle de rentrée de la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français par le procureur général près la Cour de cassation, ne peut davantage être ignorée. Audiences surchargées, arrêts maladie qui se multiplient parmi le personnel judiciaire, audiences classées sans suite ou encore traitement des affaires de divorce « en quinze minutes » sans pouvoir donner la parole aux parties, sont le quotidien de ces agents du service public de la justice. Il souligne que ces professionnels sont unanimes dans toutes les juridictions à dénoncer une vision gestionnaire et comptable plutôt que de moyens, et réfutent l'idée d'une justice qui n'écoute pas, « une justice qui maltraite les justiciables, mais également ceux qui œuvrent à son fonctionnement ». Les magistrats estiment être dès lors placés face à un « dilemme intenable : juger vite mais mal, ou juger bien dans des délais inacceptables"* . [(12)]

Les éléments statistiques viennent corroborer le fait que la France est l'un des pays qui maltraite le plus la justice en Europe : " *Selon la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), émanation du Conseil de l'Europe, en 2018, la France dépensait en moyenne, pour sa justice judiciaire, 69,50 euros par habitant, l'Espagne 92, les Pays-Bas 120, l'Autriche 125 et l'Allemagne 131. Rapportées à la richesse du pays, les sommes consacrées s'élevaient en France à 0,2% du produit intérieur brut (PIB), contre 0,32% en Allemagne et 0,36% en Espagne.(...) Pour 100 000 habitants, la Cepej recense en France 11 juges professionnels, contre 24 en Allemagne ; elle dénombre 34 membres du personnel « non juges » (greffiers, adjoints administratifs, etc.), contre 43 en Belgique et 65 outre-Rhin. La situation est encore plus difficile pour les procureurs français, les moins nombreux d'Europe (3 pour 100 000 habitants, 7 outre-Rhin ou en Belgique) et, de très loin, ceux qui ont le plus de tâches à accomplir ».* [(13)]

A tous les niveaux de la chaîne de travail, la situation est catastrophique : deux millions de plaintes sont en attente dans les commissariats et les gendarmeries. Les procédures judiciaires s'allongent démesurément dans tous les domaines du droit (pénal, civil, droit du travail...). Les sanctions prises contre une personnes peuvent perdre complètement leur sens et leur efficacité si elles s'appliquent bien longtemps après le jugement. Les jugements en comparution immédiates explosent, ce qui dégrade la qualité des décisions rendues. Les prisons sont surpeuplées et les personnels sont en sous-effectifs comme ailleurs, laissant en déshérence la question de la réinsertion des détenus après l'accomplissement de leur peine.
Face à ces constats, le gouvernement fait illusion en annonçant, fin 2022, une troisième hausse successive de 8% du budget annuel de la justice. 8 500 magistrats et personnels de justice seront

embauchés d'ici la fin du quinquennat. Mais, ces mesures sont loin d'être à la hauteur des besoins et du retard accumulé depuis longtemps.

IX- Conclusion. Lutter contre toutes les insécurités

En première urgence, il est absolument indispensable d'augmenter les moyens financiers et matériels des forces de l'ordre et de la justice, qui sont indignes d'un état développé moderne. L'action des forces de l'ordre doit être réorientée vers ses missions fondamentales de défense de la sécurité publique. Les forces de l'ordre doivent cesser d'être dévoyées en garde prétorienne au service des pouvoirs politiques en place. Le sens donné aux peines doit être apprécié à sa juste mesure entre laxisme et surenchère sécuritaire. Les atteintes aux personnes doivent être punies plus sévèrement, et des moyens plus importants doivent être mis dans les crimes les plus graves qui détruisent le corps social : pédocriminalité, trafic de drogue, terrorisme... Les réponses pénales devront être accélérées pour être réellement efficaces. Pour les petits délits et incivilités, les mesures alternatives à la prison, comme les travaux d'intérêt général doivent être développés.

Mais, au-delà de ces mesures qui concernent la sécurité physique et matérielle au sens strict il convient d'inscrire notre réflexion dans un cadre plus large. Le corps social de la Nation est fragilisée par l'insécurité physique, mais aussi par l'insécurité économique, l'insécurité sociale, et l'insécurité culturelle provoquées par le néolibéralisme.
Il s'agit ainsi :

- d'éradiquer le chômage pour en finir avec l'insécurité économique,
- de refonder et renforcer les politiques de protection sociale (la «Sécu») pour venir à bout de l'insécurité sociale
- de combattre les communautarismes pour vaincre l'insécurité culturelle

Ainsi, les forces progressistes pourront s'emparer des ces questions sécuritaires pour en faire des vrais enjeux d'émancipation.

Sources

1 - **https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763625?sommaire=5763633**

2 - http://www.communcommune.com/2022/06/rodeos-trafic-de-drogue-la-voix-singuliere-de-francois-ruffin-sur-la-securite-au-sein-de-la-nupes.html

3 - http://www.communcommune.com/2021/05/sur-la-question-de-la-securite-publique-la-gauche-doit-elle-intervenir-par-laurent-brun.html

4 - https://www.senat.fr/rap/r17-612-1/r17-612-1_mono.html

5 - https://www.tf1info.fr/politique/police-nationale-limogeage-eric-arella-3-choses-a-savoir-sur-la-reforme-controversee-2234701.html

6 - http://www.communcommune.com/2023/07/menace-de-sedition-appel-a-la-guerre-civile-indignation-a-gauche-apres-un-communique-d-alliance-police-et-unsa-police.html

7 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Police_de_proximit%C3%A9_en_France

8 - https://www.senat.fr/leg/ppl16-715.html

9 - https://laec.fr/section/10/refonder-une-police-republicaine

10 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_pour_une_s%C3%A9curit%C3%A9_globale_pr%C3%A9servant_les_libert%C3%A9s

11 - https://blogs.mediapart.fr/anthony-caille/blog/080421/le-service-public-de-police

12- https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220126287.html

13- https://www.monde-diplomatique.fr/2021/05/DUMAY/63057